



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/CP/2009/L.1
18 décembre 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Quinzième session
Copenhague, 7-18 décembre 2009

Point 12 a) de l'ordre du jour
Conclusion des travaux de la session
Adoption du rapport de la quinzième session
de la Conférence des Parties

Projet de rapport de la quinzième session de la Conférence des Parties

Rapporteuse: M^{me} Gertraud Wollansky (Autriche)

Première partie: Délibérations

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour).....	1 – 2	3
Cérémonie de bienvenue organisée par le Gouvernement du pays hôte	2	3
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour).....	3 – 25	3
A. Élection du Président de la quinzième session de la Conférence des Parties	3 – 7	3
B. Adoption du règlement intérieur	8 – 10	4
C. Adoption de l'ordre du jour	11 – 12	5
D. Élection des membres du Bureau autres que le Président.....	13	6
E. Admission d'organisations en qualité d'observateur	14 – 15	7
F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires.....	16 – 22	7

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
G. Dates et lieu des futures sessions.....	23 – 25	8
H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs		9
III. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DÉCISIONS ET CONCLUSIONS QUI EN DÉCOULENT (Point 3 de l'ordre du jour)		9
IV. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DE L'ACTION CONCERTÉE À LONG TERME AU TITRE DE LA CONVENTION (Point 4 de l'ordre du jour)	26 – 29	9
V. EXAMEN DES PROPOSITIONS SOUMISES PAR DES PARTIES AU TITRE DE L'ARTICLE 17 DE LA CONVENTION (Point 5 de l'ordre du jour)	30 – 33	9
VI. EXAMEN D'UNE PROPOSITION DE MALTE VISANT À MODIFIER L'ANNEXE I DE LA CONVENTION (Point 6 de l'ordre du jour)	34 – 37	10
VII. EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION (Point 7 de l'ordre du jour)		10
VIII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES (Point 8 de l'ordre du jour)		11
IX. RÉUNION DE HAUT NIVEAU (Point 9 de l'ordre du jour)	38 – 41	11
A. Déclarations de chefs d'État ou de gouvernement	40	11
B. Déclarations de hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies	41	11
C. Déclarations de ministres et autres chefs de délégation		11
X. DÉCLARATIONS D'ORGANISATIONS ADMISES EN QUALITÉ D'OBSERVATEUR (Point 10 de l'ordre du jour)		11
XI. QUESTIONS DIVERSES (Point 11 de l'ordre du jour)		11
XII. CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION (Point 12 de l'ordre du jour)		11

Annexes

[à compléter]

Seconde partie: Mesures prises par la Conférence des Parties à sa quinzième session

[à compléter]

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La quinzième session de la Conférence des Parties, convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention¹ a été ouverte au Centre Bella, à Copenhague (Danemark) le 7 décembre 2009, par le Président de la quatorzième session de la Conférence des Parties, M. Maciej Nowicki (Pologne). Dans sa déclaration, le Président sortant, M. Nowicki, a remercié tous les participants pour l'aide qu'ils lui avaient apportée au cours de l'année écoulée².

Cérémonie de bienvenue organisée par le Gouvernement du pays hôte

2. La séance inaugurale a été précédée d'une cérémonie de bienvenue organisée par le Gouvernement danois pour marquer l'ouverture de la quinzième session de la Conférence des Parties et de la cinquième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP). Une déclaration a été faite par le Premier Ministre du Danemark, M. Lars Løkke Rasmussen³. Des déclarations ont été faites également par le Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, M. Rajendra Pachauri, et par le Secrétaire exécutif de la Convention, M. Yvo de Boer. La maire de Copenhague, M^{me} Ritt Bjerregård, a prononcé une allocution de bienvenue.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Élection du Président de la quinzième session de la Conférence des Parties

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance⁴, le 7 décembre, la Conférence des Parties, sur proposition du Président sortant, a élu par acclamation à la présidence la Ministre chargée, au sein du Gouvernement danois, de la session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques convoquée à Copenhague en 2009, M^{me} Connie Hedegaard. Le Président sortant a félicité M^{me} Hedegaard pour son élection et lui a souhaité un plein succès dans la conduite des travaux de la quinzième session de la Conférence des Parties. Une déclaration a également été faite par la Présidente nouvellement élue.

¹ La quinzième session de la Conférence des Parties s'est tenue en même temps que la cinquième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), dont les délibérations font l'objet d'un rapport distinct. Les délibérations des séances communes tenues dans le cadre de la réunion de haut niveau figurent dans les deux rapports.

² Les enregistrements vidéo complets des séances plénières peuvent être consultés à l'adresse suivante: http://www2.cop15.meta-fusion.com/kongresse/cop15/templ/ovw.php?id_kongressmain=1&theme. Les transcriptions d'un certain nombre de déclarations, notamment celles des chefs d'État ou de gouvernement sont également disponibles sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante: http://unfccc.int/meetings/cop_15/statements/items/5087.php.

³ Les déclarations faites à l'ouverture de la Conférence des Parties concernaient en règle générale l'ensemble des travaux de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

⁴ Les séances de la Conférence des Parties mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

4. Des déclarations générales ont été faites par les représentants du Soudan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Algérie (au nom du Groupe des États d'Afrique), de l'Arabie saoudite, du Lesotho (au nom des pays les moins avancés), de la Grenade (au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS)), du Mexique (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de l'Australie (au nom du Groupe composite) et de la Suède (au nom de l'Union européenne et de ses États membres).

5. Le 16 décembre, le Secrétaire exécutif a annoncé avoir reçu ce même jour une lettre de démission de la Présidente, démission qui devait prendre effet au début de la première séance commune de la Conférence des Parties et de la CMP convoquée dans le cadre de la réunion de haut niveau le 16 décembre. Il était également indiqué dans cette lettre que M^{me} Hedegaard avait été nommée Représentante spéciale de M. Rasmussen et chargée, à ce titre, de continuer à conduire les consultations informelles sur le document final à adopter à Copenhague.

6. L'article 25 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué prévoit que «si un membre du Bureau démissionne ... un représentant de la même Partie est désigné par la Partie concernée pour remplacer ledit membre jusqu'à l'expiration de son mandat». Conformément à cet article, le Ministre des affaires étrangères du Danemark a informé par lettre le Secrétaire exécutif que M. Rasmussen remplacerait M^{me} Hedegaard à la présidence de la quinzième session de la Conférence des Parties et de la cinquième session de la CMP et que ce remplacement prendrait effet à la 1^{re} séance commune de la Conférence des Parties et de la CMP convoquée dans le cadre de la réunion de haut niveau.

7. Comme il était demandé dans les deux lettres, cette information a été transmise au Bureau et aux Parties;

B. Adoption du règlement intérieur (Point 2 b) de l'ordre du jour

8. La Conférence des Parties a examiné le point 2 b) à sa 1^{re} séance, à la reprise de sa 2^e séance et à ses xx séances, les 7, 12 et xx décembre respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties.

9. À la 1^{re} séance, le 7 décembre, la Présidente a rappelé que le Président de la quatorzième session de la Conférence des Parties avait annoncé que, le cas échéant, il informerait la Conférence des Parties de tout fait nouveau concernant l'adoption du règlement intérieur. À la même séance, vu qu'il n'y avait toujours pas de consensus à ce sujet, la Conférence des Parties a décidé, sur proposition de la Présidente, que, comme aux sessions précédentes, le projet de règlement intérieur publié sous la cote FCCC/CP/1996/2 continuerait d'être appliqué, à l'exception du projet d'article 42. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a fait une proposition concernant la marche à suivre pour résoudre cette question. La Présidente a annoncé qu'elle engagerait des consultations avec les Parties et en rendrait compte à la Conférence.

10. À la reprise de la 2^e séance, le 12 décembre, la Présidente a rendu compte des consultations qu'elle avait tenues. Elle a fait savoir à la Conférence des Parties que, tout en reconnaissant l'importance que présentait l'adoption du règlement intérieur, les délégations ont réaffirmé leur position sur cette question fondamentale. La Présidente a annoncé qu'elle poursuivrait ses consultations avec les Parties et en rendrait compte à la Conférence.

[à compléter]

C. Adoption de l'ordre du jour
(Point 2 c) de l'ordre du jour)

11. Pour l'examen du point 2 c) à sa 1^{re} séance, le 7 décembre, la Conférence des Parties était saisie d'une note du Secrétaire exécutif renfermant l'ordre du jour provisoire annoté, ainsi que d'un additif dans lequel étaient exposées les dispositions prises en vue de la session et de la réunion de haut niveau (FCCC/CP/2009/1 et Add.1). L'ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec le Président de la quatorzième session de la Conférence des Parties et en tenant compte des vues exprimées par les Parties à la trentième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et par les membres du Bureau de la Conférence des Parties.

12. Sur proposition de la Présidente, la Conférence des Parties a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Élection du Président de la quinzième session de la Conférence des Parties;
 - b) Adoption du règlement intérieur;
 - c) Adoption de l'ordre du jour;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs;
 - f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires;
 - g) Dates et lieu des futures sessions;
 - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent:
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.
5. Examen des propositions soumises par des Parties au titre de l'article 17 de la Convention.
6. Examen d'une proposition de Malte visant à modifier l'annexe I de la Convention.
7. Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention:
 - a) Mécanisme financier de la Convention:
 - i) Quatrième examen du mécanisme financier;
 - ii) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives adressées au Fonds pour l'environnement mondial;
 - iii) Évaluation du Fonds spécial pour les changements climatiques;

- b) Communications nationales:
 - i) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
 - ii) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
 - c) Mise au point et transfert de technologies;
 - d) Renforcement des capacités au titre de la Convention;
 - e) Réduction des émissions dues au déboisement dans les pays en développement: méthodes visant à encourager l'action;
 - f) Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention:
 - i) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10);
 - ii) Questions relatives aux pays les moins avancés;
 - g) Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires.
8. Questions administratives, financières et institutionnelles:
- a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009;
 - b) Projet de budget de l'exercice biennal 2010-2011.
9. Réunion de haut niveau.
10. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
11. Questions diverses.
12. Conclusion des travaux de la session:
- a) Adoption du rapport de la quinzième session de la Conférence des Parties;
 - b) Clôture de la session.

D. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

13. À la 1^{re} séance, le 7 décembre, la Présidente a informé la Conférence des Parties que M. Eric Mugurusi (République-Unie de Tanzanie) avait engagé des consultations sur cette question au cours de la trentième session des organes subsidiaires. Toutefois, les groupes régionaux n'avaient pas encore tous proposé des candidatures. Sur proposition de la Présidente, la Conférence des Parties a décidé de surseoir à l'élection du Bureau en attendant que le processus de désignation de tous les candidats ait été mené à terme. M. Mugurusi a été invité à poursuivre les consultations pendant la session.

[à compléter]

E. Admission d'organisations en qualité d'observateur

(Point 2 e) de l'ordre du jour

14. À sa 1^{re} séance, le 7 décembre, la Conférence des Parties a examiné une note du secrétariat sur la question de l'admission d'organisations en qualité d'observateur (FCCC/CP/2009/8/Rev.1), dans laquelle étaient mentionnées 13 organisations intergouvernementales et 345 organisations non gouvernementales qui avaient demandé à bénéficier du statut d'observateur. Conformément au paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention et suivant la recommandation du Bureau, qui avait examiné la liste des organisations candidates, la Conférence a décidé d'admettre ces organisations en qualité d'observateur.

15. Soulignant l'importance de la participation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales à la quinzième session de la Conférence, la Présidente a salué les organisations qui venaient d'être admises et les a invitées à y jouer un rôle actif.

F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 f) de l'ordre du jour

16. En présentant cette question à la 1^{re} séance, le 7 décembre, la Présidente a attiré l'attention de la Conférence des Parties sur les annotations à l'ordre du jour provisoire figurant dans le document FCCC/CP/2009/1. Elle a fait observer que les organes subsidiaires se réuniraient dans le but d'élaborer, avant la clôture de leur session le 12 décembre, des projets de décision et de conclusions à l'intention de la Conférence des Parties.

17. Sur proposition de la Présidente, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer les points ci-après aux organes subsidiaires pour qu'ils les examinent et lui soumettent des projets de décision ou de conclusions appropriés:

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Point 7 a) i) Mécanisme financier de la Convention. Quatrième examen du mécanisme financier

Point 7 a) ii) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives adressées au Fonds pour l'environnement mondial

Point 7 a) iii) Évaluation du Fonds spécial pour les changements climatiques

Point 7 b) i) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention

Point 7 b) ii) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

Point 7 c) Mise au point et transfert de technologies

Point 7 d) Renforcement des capacités au titre de la Convention

Point 7 f) i) Application du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)

Point 7 f) ii) Questions relatives aux pays les moins avancés

Point 8 a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

- Point 7 c) Mise au point et transfert de technologies
- Point 7 e) Réduction des émissions dues au déboisement dans les pays en développement: méthodes visant à encourager l'action
- Point 7 f) i) Application du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)

18. Il a été rappelé aux délégations que le SBI et le SBSTA examineraient différents aspects des points 7 c) et 7 f) i).

19. Concernant le point 4 de l'ordre du jour, intitulé «Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention», la Présidente a rappelé que la Conférence des Parties avait, par sa décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali), demandé au Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention de lui présenter les résultats de ses travaux. Elle a informé les délégations que le Président du Groupe de travail spécial, M. Michael Zammit Cutajar (Malte), présenterait le rapport du Groupe de travail à la Conférence des Parties le 16 décembre.

20. Concernant le point 9 de l'ordre du jour, intitulé «Réunion de haut niveau», la Présidente a rappelé que les dates des 16, 17 et 18 décembre avaient été retenues pour cette réunion. Celle-ci serait convoquée étant entendu qu'il n'y aurait qu'une seule liste d'orateurs et que chacune des Parties, y compris les Parties à la Convention qui étaient également Parties au Protocole de Kyoto, ne prendrait la parole qu'une seule fois. Aucune décision ne serait prise lors des séances communes. Avec l'approbation du Bureau, la Présidente a proposé de limiter à trois minutes la durée de chaque intervention lors de la réunion de haut niveau. Le représentant d'un État observateur a fait une déclaration.

21. La Conférence des Parties a décidé de procéder comme la Présidente l'avait proposé.

22. À la reprise de la 2^e séance, le 12 décembre, la Présidente a invité le Président du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme à informer la Conférence des Parties des travaux du Groupe. Des déclarations ont été faites par les représentants de 35 Parties, dont un représentant pour l'Union européenne et ses États membres, un représentant pour l'Alliance des petits États insulaires, un pour le Groupe africain, un pour le Groupe des 77 et la Chine, un pour le Groupe pour l'intégrité de l'environnement et un pour les pays les moins avancés. Une déclaration a également été faite par le représentant d'un État observateur.

G. Dates et lieu des futures sessions

(Point 2 g) de l'ordre du jour)

23. À la 2^e séance, le 9 décembre, la Présidente a informé les délégations que les Parties devraient décider, à la présente session, des dates et lieu de la seizième session de la Conférence, qui se tiendrait simultanément avec la sixième session de la CMP. Conformément au principe du roulement entre les groupes régionaux, le Président de la Conférence des Parties à sa seizième session serait originaire du Groupe des États latino-américains et caraïbes.

24. À l'invitation de la Présidente, le représentant du Mexique a fait une déclaration dans laquelle il a confirmé l'offre officielle du Gouvernement mexicain d'accueillir la seizième session de la Conférence des Parties et la sixième session de la CMP. La Présidente a informé les représentants que cette offre avait été approuvée par le Groupe des États latino-américains et caraïbes.

25. La Présidente a rappelé que la Conférence des Parties avait accepté, dans sa décision 9/CP.14, l'offre du Gouvernement sud-africain d'accueillir la dix-septième session de la Conférence des Parties et la septième session de la CMP. Elle a invité les Parties intéressées à proposer d'accueillir la dix-huitième session de la Conférence des Parties et la huitième session de la CMP, en faisant observer que, conformément au principe du roulement entre les groupes régionaux, le Président de la Conférence des Parties à sa dix-huitième session serait originaire du Groupe asiatique. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties.

[à compléter]

H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

[à compléter]

III. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent

(Point 3 de l'ordre du jour)

[à compléter]

IV. Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention

(Point 4 de l'ordre du jour)

26. À la 5^e séance, le 16 décembre, le Président du Groupe de travail spécial a présenté à la Conférence des Parties les résultats des travaux du Groupe⁵.

27. Des déclarations ont été prononcées par les représentants de 27 Parties, dont un représentant parlant au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

28. À la reprise de sa 5^e séance, le 17 décembre, sur proposition de la Présidente, la Conférence des Parties a créé un groupe de contact devant être présidé par le représentant spécial de la Présidente, auquel elle a transmis les textes contenant les résultats des travaux du Groupe de travail spécial. Ce groupe de contact a été chargé d'achever les travaux sur les questions restées en suspens.

29. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

[à compléter]

V. Examen des propositions soumises par des Parties au titre de l'article 17 de la Convention

(Point 5 de l'ordre du jour)

30. À la 2^e séance, à la reprise de la 2^e séance et à la xxx séance, les 9, 12 et xxx décembre, respectivement, la Conférence des Parties a été saisie des documents FCCC/CP/2009/3, FCCC/CP/2009/4, FCCC/CP/2009/5, FCCC/CP/2009/6 et FCCC/CP/2009/7.

⁵ FCCC/AWGLCA/2009/L.7/Rev.1 et Add.1, Add.2/Rev.1, Add.3 à 7, Add.8/Rev.1 et Add.9.

31. En présentant ce point de l'ordre du jour, la Présidente a rappelé que des propositions (figurant dans les documents mentionnés au paragraphe 30 ci-dessus) avaient été reçues des cinq Parties suivantes: Australie, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Japon et Tuvalu.

32. Conformément au paragraphe 2 de l'article 17 de la Convention, le secrétariat avait communiqué le texte de chaque proposition aux Parties à la Convention et aux signataires de la Convention six mois avant la quinzième session de la Conférence des Parties. Ces textes avaient été transmis au moyen de notes verbales adressées aux coordonnateurs nationaux pour les changements climatiques et aux Missions permanentes auprès de l'ONU avant le 6 juin 2009. Ils avaient également été communiqués, pour information, au dépositaire le 25 juin 2009.

33. Les représentants de 47 Parties ont fait des déclarations, dont un représentant parlant au nom de l'Alliance des petites États insulaires. Des déclarations ont également été faites par les représentants d'organisations non gouvernementales des deux catégories ci-après: organisations non gouvernementales environnementales et jeunesse.

[à compléter]

VI. Examen d'une proposition de Malte visant à modifier l'annexe I de la Convention

(Point 6 de l'ordre du jour)

34. À sa 2^e séance, le 9 décembre, la Conférence des Parties a été saisie du document FCCC/CP/2009/2.

35. Dans une lettre en date du 16 avril 2009, Malte avait proposé de modifier l'annexe I de la Convention en ajoutant le nom de Malte à la liste des pays figurant dans cette annexe, en vue de son adoption à la quinzième session de la Conférence des Parties. Conformément aux articles 15 et 16 de la Convention et six mois avant la quinzième session de la Conférence des Parties, le secrétariat avait communiqué la proposition aux Parties à la Convention et aux signataires de la Convention par une note verbale datée du 29 avril 2009, ainsi qu'au dépositaire par une lettre datée du même jour. Le 24 novembre 2009, le secrétariat avait reçu une communication conjointe de Malte et de la Communauté européenne⁶, qui avait été communiquée aux Parties à la Convention et aux signataires de la Convention le 2 décembre 2009.

36. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie parlant au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

37. Sur proposition de la Présidente, la Conférence des Parties a décidé d'examiner ce point en consultations informelles sous la direction de M. Stephen de Boer (Canada).

[à compléter]

VII. Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention

(Point 7 de l'ordre du jour)

[à compléter]

⁶ Depuis le 1^{er} décembre 2009, l'Union européenne remplace la Communauté européenne.

VIII. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 8 de l'ordre du jour)

[à compléter]

IX. Réunion de haut niveau

(Point 9 de l'ordre du jour)

38. Une cérémonie inaugurale, à laquelle ont participé le Premier Ministre danois, le Secrétaire général de l'ONU et d'autres personnalités a eu lieu le mardi 15 décembre, avant l'ouverture de la réunion de haut niveau.

39. La réunion commune de haut niveau de la Conférence des Parties à sa quinzième session et de la CMP à sa cinquième session a été ouverte par la Présidente de la Conférence des Parties et de la CMP à la 3^e séance de la Conférence des Parties et à la 6^e séance de la CMP, le 16 décembre.

A. Déclarations de chefs d'État ou de gouvernement

40. Au cours de la réunion de haut niveau, des déclarations ont été faites par les personnalités suivantes:

[à compléter]

B. Déclarations de hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies

41. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. BAN Ki-moon, a fait une déclaration au cours de la réunion de haut niveau. Le Secrétaire exécutif de la Convention a également fait une déclaration.

C. Déclarations de ministres et autres chefs de délégation

[à compléter]

X. Déclarations d'organisations admises en qualité d'observateur

(Point 10 de l'ordre du jour)

[à compléter]

XI. Questions diverses

(Point 11 de l'ordre du jour)

[à compléter]

XII. Conclusion des travaux de la session

(Point 12 de l'ordre du jour)

[à compléter]

Annexes

[à compléter]
